

DEL-2023-158

Nombre de membres en exercice

26

Présents et représentés

23

Délibération

Date de mise en ligne

1 JUIN 2023

Déposée en Préfecture le

30 MAI 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 26 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois Le vingt six du mois de mai à neuf heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le dix sept mai deux mille vingt-trois, s'est réuni en visioconférence en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, Patrick LECONTE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA

Avait donné procuration

François ASTORG à Alexandre MULATIER-GACHET

Etaient excusés

Gilles FRANÇOIS, François LAVIGNE-DELVILLE, Jean-Louis TOÉ

Alexandre MULATIER-GACHET est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

RESSOURCES HUMAINES - ACQUISITION D'UN LOGEMENT

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-0066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Annecy ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-277 du 16 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2022-326 du 15 décembre 2022 portant sur les logements de fonction ;

Vu la délibération du Bureau communautaire n° DEL-2023-5 du 6 janvier 2023 portant acquisition d'un logement ;

Le Grand Annecy met à disposition un logement de fonction à destination de son Directeur Général.

Actuellement locataire d'un bien à destination de logement sur la commune d'Annecy, l'Agglomération souhaite acquérir un appartement afin de rationaliser ses coûts dans un souci de bonne gestion des fonds publics.

Le Bureau communautaire a adopté en ce sens une délibération le 6 janvier 2023 permettant l'acquisition d'un logement auprès du promoteur immobilier Primalp qui réalise un programme immobilier dénommé « Convergence » et situé 3 avenue de Cran sur la commune déléguée d'Annecy (74000). La livraison est prévue au 2nd trimestre 2025. Comme le précise la première délibération adoptée, ce bien avait une valeur de 537 000 €.

Face à la hausse des coûts de construction, le promoteur a dû appliquer une augmentation de 5 % à l'appartement afin de pouvoir réaliser l'opération et donne la proposition suivante :

Bâtiment	Туре	N° lot	Surface	N° Parking	Prix logement TTC	Prix parking TTC	Total TTC
6	T4	613 + cave C24	80,5 m ² + balcon de 18,43 m ²	G 26	535 500 €	27 000 €	562 500 €

Aujourd'hui, l'acquisition totale représente ainsi un montant de cinq cent soixante-deux mille cinq cents euros, toutes taxes comprises (hors frais de notaire).

Une nouvelle estimation a été demandée au service des Domaines. Dans son avis du 19 avril 2023, il a estimé la valeur vénale de ces biens à 537 000 € TTC avec une marge globale de 5 %, soit jusqu'à 564 000 €. Les frais d'acte seront à la charge du Grand Annecy.

LE BUREAU DECIDE:

- de confirmer l'acquisition auprès de Primalp du bien présenté ci-dessus pour un montant total de 562 500 € TTC qui inclut cette hausse contrainte ;
- d'autoriser la Présidente à signer un avenant au contrat de réservation et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR: 23

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme Pour la Présidente et par délégation, Le Directeur Général,

Alexandre MULATIER-GACHET

Sébastien LENOIR.